

Qui dit fin, dit commencement : en terminant cette année, notre lettre d'information ouvre une nouvelle rubrique : « La péréquation en questions ? ». Les prochains numéros vous proposeront de décortiquer le système péréquatif vaudois. Chaque rubrique se penchera, par le biais de quelques questions, sur un sujet particulier : comment la part communale à la facture sociale est-elle structurée ? Qu'est-ce que l'écrêtage ? Ou comment calcule-t-on les dépenses thématiques ?

En répondant à ces questions, nous nous intéresserons également au paysage communal vaudois, en croisant des caractéristiques de situations (population, potentiel fiscal, dépenses, etc.) avec les différents résultats des calculs péréquatifs. Ces quelques articles vous permettront de mieux comprendre la péréquation intercommunale et constituer un dossier complet à ce sujet.

L'UCV vous souhaite de joyeuses fêtes et une excellente année 2014.

ASSOCIATION

1. Tour des districts

Dès le 15 janvier, notre Présidente Claudine Wyssa se rendra dans les districts pour y rencontrer les syndics réunis. C'est une belle opportunité d'échange en direct.

Planning 2014 pour chaque district:

Date	Jour	Heure	District(s)
15 janvier	Mercredi	16:00-18:00	Lavaux-Oron
29 janvier	Mercredi	18:00-20:00	Nyon
20 février	Jeudi	18:00-20:00	Aigle
5 mars	Mercredi	10:00-12:00	Riviera-Pays-d'Enhaut
5 mars	Mercredi	18:00-20:00	Gros-de-Vaud
12 mars	Mercredi	19:00-21:00	Broye-Vully
13 mars	Jeudi	10:00-12:00	Morges
27 mars	Jeudi	08:00-10:00	Jura-Nord-Vaudois (<i>heure à confirmer</i>)
30 avril	Mercredi	14:00-16:00	Lausanne et Ouest-Lausannois

2. Echos du forum informatique

A la demande de quelques communes, l'UCV a mandaté le CEP¹ pour organiser en collaboration avec l'AVRIC², la DSI³ et l'AVSM⁴ un workshop d'information et de partage d'expérience et de savoir-faire.

Le cœur du sujet : comment une commune peut-elle choisir au mieux ses services informatiques et son fournisseur. Afin de prendre en compte tous les paramètres pouvant

¹ Centre d'éducation permanente, animateur et organisateur de cette manifestation

² Association vaudoise des responsables informatiques communaux

³ Direction des systèmes d'information de l'Etat

⁴ Association vaudoise des secrétaires municipaux

influencer ce choix, les thèmes de la stratégie cantonale en matière de cyberadministration et de la sécurité et protection des données ont également été abordés.

La question, pour les communes, n'est pas tant d'éviter de dépendre de leur fournisseur que d'établir des conditions cadres d'une saine dépendance pour maintenir leur marge de manœuvre et leur autonomie. Le cahier des charges doit être aussi complet et précis que possible.

Dans ce contexte, une clé de succès réside dans les réseaux de personnes, qui assurent les liens entre systèmes cantonaux et communaux, entre communes de tailles et de besoins semblables : AVRIC, AVSM, communautés d'achats et d'utilisateurs, partenariats ou contrats de prestations entre communes sont autant de formules complémentaires.

Ces réseaux sont cruciaux pour partager les bonnes pratiques et connaissances d'utilisateurs d'une même prestation, évaluer des solutions concurrentes, partager les frais, garantir la sécurité, la protection, la standardisation et la pérennité des données.

Afin de faciliter les échanges canton-communes sur ce thème, la DSI met à disposition des communes un répondant en la personne de M. René Waldvogel (021 316 86 81).

3. Fermeture annuelle

Durant la période des fêtes, soit **du 24 décembre inclus au 2 janvier y compris**, nos bureaux seront fermés.

ACTUALITÉS

1. Constructions scolaires

Élément positif : sur demande expresse des délégués UCV au Groupe de travail constructions scolaires, les représentants de la DGEO ont confirmé que **les nouvelles surfaces de classes issues de l'Accord et validées par le Grand Conseil sont immédiatement applicables**, quand bien même le nouveau règlement n'est pas encore en vigueur.

Controverse : suite à un litige d'interprétation avec le département relatif à la composition de la commission qui négociera les points encore en suspens (locaux annexes aux classes, équipements scolaires, responsabilité en matière de transports scolaires et indemnité pour frais de repas), l'UCV a écrit au Conseil d'Etat pour lui faire part de son opposition au fait d'associer les professionnels (directions d'établissements, professeurs et architectes) à ces travaux. Pour l'UCV, ces négociations ne concernent que les partenaires politiques contributeurs. Il convient en revanche de consulter les professionnels concernés.

Le dossier complet figure [ici](http://www.ucv.ch) (www.ucv.ch : Dossiers thématiques / Péréquation)

Thème : buts de la péréquation

Concerne : tout le système péréquatif vaudois (« les péréquations intercommunales vaudoises »)

Résumé : la péréquation vaudoise a plusieurs buts (art. 1 de la loi du 15 juin 2010 sur les péréquations intercommunales vaudoises), basés sur des objectifs économiques et politiques, destinés à corriger certains déséquilibres entre les communes du Canton de Vaud.

La péréquation : qu'est-ce que c'est ?

Dans le cas d'un budget décentralisé, comme celui du système suisse, il existe des déséquilibres entre les collectivités publiques, notamment en ce qui concerne les ressources financières disponibles et la production des services publics. Deux types de péréquations permettent de répondre à ces problèmes : la péréquation des ressources et la péréquation des besoins/charges.

Au niveau communal, une péréquation des ressources consiste à effectuer des transferts financiers entre les collectivités locales d'un même canton, afin de corriger, en partie, des déséquilibres dans leurs ressources financières, liés à des différences de potentiel fiscal (rendement des impôts à charge fiscale comparable). En d'autres termes, les communes au potentiel fiscal plus élevé que la moyenne des communes alimenteront un fonds qui est redistribué aux collectivités possédant un potentiel fiscal en-dessous de la même moyenne.

Une péréquation des besoins/charges consiste à réaliser des transferts financiers entre les communes (horizontal) et/ou entre le canton et les communes (vertical), afin de compenser des disparités de besoins/coûts, pour des raisons démographiques, topographiques, socio-démographiques, etc. La production de certains services publics est plus ou moins onéreuse en fonction de l'intensité de la demande, des opportunités de réaliser des économies d'échelle ou de la nature des coûts (commune de montagne vs de plaine).

Pourquoi mettre en place un système péréquatif ?

La théorie économique regroupe plusieurs motifs justifiant la mise en place d'un système péréquatif. Nous n'exposerons ici que le principal, celui d'égaliser – ou atténuer les inégalités – les moyens financiers à disposition des collectivités publiques, afin que celles-ci soient en mesure de proposer des services publics comparables en termes de qualité et de quantité. Une justification basée sur le principe de solidarité entre les communes renforce la réflexion économique, mais relève d'une logique politique.

Comment comprendre les buts de la péréquation vaudoise ?

Le système péréquatif vaudois comporte six objectifs (cf. encadré supra). Les points *a* et *b* s'inscrivent pleinement dans l'argumentation économique proposée ci-dessus. Le point *d* intègre un élément supplémentaire au système, celui de la « facture sociale » à la charge du canton et des communes. Il s'agit d'inclure un mécanisme de répartition de la facture sociale entre les communes, et de le lier à la péréquation. Les points *e* et *f* précisent des éléments

Art. 1 : Buts de la loi :

- a. Atténuer les inégalités de charge fiscale consécutives aux différences de capacité contributive, tout en garantissant l'autonomie des communes en matière de fiscalité ;
- b. Ne pas entraver, voire favoriser les fusions de communes vaudoises ;
- c. Assurer aux communes les ressources qui leur sont nécessaires pour accomplir les tâches qui leur incombent en contribuant à l'équilibre durable de leurs finances ;
- d. Répartir entre les communes certaines charges relevant du canton et des communes ;
- e. Compenser les charges particulières des villes-centres ;
- f. Répartir entre les communes certaines charges communales engendrant des disparités excessives entre les communes.

que la péréquation doit prendre en considération : une caractéristique socio-démographique (charges particulières des villes-centres) et des charges effectives (dépenses thématiques). Enfin, le point *b* précise que les transferts financiers doivent être cohérents par rapport à la politique publique des fusions de communes.

Les buts du système péréquatif vaudois sont donc à la fois économiques et politiques. Economiques parce qu'ils visent à atténuer des déséquilibres liés aux disparités de capacités financières, de besoins et de charges. Et politiques pour trois raisons principales : ils permettent de définir comment et dans quelle mesure atténuer ces déséquilibres ; ils incluent la répartition de la facture sociale, basée sur un principe de solidarité ; enfin, ils s'accordent avec la volonté politique de favoriser les fusions de communes.

Pour aller plus loin : « Péréquation et capacité financière communale », Bernard Dafflon, Editions universitaires, Documents économiques no 17, Fribourg, 1981 – « Transferts financiers entre collectivités publiques », in *Manuel d'administration publique suisse*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2013 – Site Internet du Canton de Vaud, ASFiCo

CONSULTATIONS

Les documents relatifs aux consultations sont disponibles [ici](#).

Remarque relative à la consultation sur l'OAT: l'UCV a écrit un second courrier à Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, en complément à sa réponse du 28 octobre. Nous faisons valoir la nécessité d'un minimum de souplesse dans l'application transitoire de ce texte. Il importe en effet de pouvoir finaliser les procédures d'aménagement en cours.

Pully, le 9 décembre 2013

le Comité UCV